

## Règlement graphique n°2 Zonage

Coudeville (la Lande)

Prescrit le 29 mai 2018  
Arrêté le  
Approuvé le  
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1 2 3 4 5



1. ZONES  
Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

- Élément architectural remarquable à protéger (L.151-19 CU)
- Haie ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)
- Cours d'eau (L. 151-23 CU)
- Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)
- Espaces Forests Classés (L.113-1 CU)
- Zone humide

3. HABILLAGE  
Limites parcellaires  
Bâti d'axe  
Bâti régar

